

Fiche de Données de Sécurité

STICKY BOX

Fiche du 2/12/2014, révision 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: **STICKY BOX**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Piège à cafards, blattes ou cancrelats – spécial détection

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: **DT GROUPE**
145 avenue de Flandre
75019 Paris
Tel: 01 40 38 38 38
Fax: 01 40 37 88 17
dt.groupe@hotmail.fr

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

dt.groupe@hotmail.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE BNPC: 0033 (0)3 83 32 36 36

Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles:

Aucune.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Fiche de Données de Sécurité

STICKY BOX

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Cette FDS concerne un mélange, voir 3.2.

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance active.

GLUE :

- Polybutène
- Butyl rubber
- Résine d'hydrocarbure saturée

APPÂT :

- Protéines animales en granulés
- Graisse animale
- Protéines végétales
- Glucides d'origine végétale

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Recouvrir la peau avec du talc ou de la farine et enlever la colle autant que possible.

Retirer le reste de colle avec de l'huile de table et lavez la peau minutieusement avec de l'eau et du savon.

Consulter un médecin si une irritation ou une indisposition se développe

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Consulter un médecin si une irritation ou une indisposition se développe

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir. Appeler un médecin

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Inhalation peu probable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse

Poudre

Fiche de Données de Sécurité

STICKY BOX

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans un endroit sec et frais.

Conserver hors de la portée des enfants

Stocker le produit à l'abri de la lumière.

Stocker à l'abri des rayons directs du soleil et de la chaleur.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

Fiche de Données de Sécurité
STICKY BOX

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles
- Valeurs limites d'exposition DNEL
 - Non applicable
- Valeurs limites d'exposition PNEC
 - Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

- Protection des yeux:
 - Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.
- Protection de la peau:
 - L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.
- Protection des mains:
 - Le port de gants est recommandé.
 - Se laver les mains après manipulation.
- Protection respiratoire:
 - N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
- Risques thermiques :
 - Aucun
- Contrôles de l'exposition environnementale :
 - Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|----------------------------------|
| Aspect et couleur: | Pâte dense collante marron clair |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil d'odeur : | Non applicable |
| pH: | Non applicable |
| Plage de pH : | Non applicable |
| Point de fusion/congélation: | Non applicable |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: | Non applicable |
| Inflammation solides/gaz: | Non applicable |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | Non applicable |
| Densité des vapeurs: | Non applicable |
| Point éclair: | Non applicable |
| Vitesse d'évaporation : | Non applicable |
| Pression de vapeur: | Non applicable |
| Densité relative: | Non applicable |
| Hydrosolubilité: | Non applicable |
| Solubilité dans l'huile : | Non applicable |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non applicable |
| Température d'auto-allumage : | Non applicable |
| Température de décomposition: | Non applicable |
| Viscosité: | Non applicable |
| Propriétés explosives: | Non applicable |
| Propriétés comburantes: | Non applicable |

9.2. Autres informations

- | | |
|-----------------|----------------|
| Miscibilité: | Non applicable |
| Liposolubilité: | Non applicable |
| Conductibilité: | Non applicable |

Fiche de Données de Sécurité

STICKY BOX

Propriétés caractéristiques
des groupes de substances

Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

Description des matières incompatibles :

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant la substance :

Non applicable

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Non applicable

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité (%) :

Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation (BCF) :

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

STICKY BOX

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. UN number

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Fiche de Données de Sécurité

STICKY BOX

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):

Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16: Autres informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième

Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC50:	Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
N.A.:	Not available
PNEC:	Concentration prévue sans effets.

Fiche de Données de Sécurité

STICKY BOX

RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
UN:	Nations Unies
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.